

Date de dépôt : 31 octobre 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. André Pfeffer : Etat des lieux de l'emploi indigène dans les multinationales étrangères

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Une communication de l'OCSTAT fondée sur des données datant de 2014 et concernant l'ensemble des multinationales implantées à Genève a établi que les multinationales suisses totalisent 46 114 emplois exprimés en équivalents temps plein (ETP) – dont 26 379 ETP dans les multinationales « genevoises » – contre 44 574 ETP dans les multinationales étrangères. Ces chiffres se recoupent avec ceux figurant dans le tableau « filiales étrangères et emplois selon le pays d'origine, le canton et le secteur économique » publié en décembre 2017 par l'Office fédéral de la statistique dans le cadre de son enquête « Statistique sur les filiales et les emplois des multinationales étrangères en Suisse ». Est considérée comme multinationale étrangère une entreprise établie en Suisse et contrôlée par un groupe dont le siège est à l'étranger. Les statistiques ne précisent toutefois pas le pourcentage de collaborateurs suisses parmi ces effectifs.

Les multinationales étrangères contribuent indiscutablement à la prospérité de Genève, mais nombreuses sont les personnes qui estiment trop faible le pourcentage de collaborateurs suisses engagés par ces entreprises.

Ma question est la suivante :

Quel est le pourcentage de collaborateurs suisses dans les multinationales étrangères établies à Genève ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) n'est pas en mesure de fournir la proportion d'emplois dans les entreprises multinationales selon l'origine (suisse/étrangère) des collaborateurs qui les occupent.

Les derniers résultats sur le sujet datent de 2001. Ces résultats sont désormais obsolètes pour éclairer le présent, le contexte économique genevois ayant bien changé entre temps. De surcroît, ces résultats ne peuvent pas être comparés avec ceux cités dans la question urgente sous revue, car ils reposent sur des définitions différentes de celles adoptées depuis lors.

A partir de 2011, les données de base que l'OCSTAT utilise dans le domaine de l'emploi en général et pour les multinationales en particulier proviennent de la statistique structurelle des entreprises (STATENT), de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Ces données reposent principalement sur l'exploitation d'informations contenues dans les registres des caisses de compensation de l'AVS. La distinction suisse/étranger n'est malheureusement pas disponible pour une analyse régionale de l'emploi. C'est pour cette raison que cette distinction n'est pas proposée dans les résultats diffusés par l'OCSTAT.

L'OFS étudie la possibilité de produire à l'avenir des résultats sur l'origine suisse/étrangère des collaborateurs occupant les emplois selon la STATENT – notamment en utilisant des données fournies par l'enquête complémentaire « Profiling », effectuée auprès des entreprises. Cela étant, l'OFS indique qu'à l'heure actuelle il est prématuré de pouvoir garantir à moyen terme une solution satisfaisante en termes de qualité des données.

Il est néanmoins pertinent de mentionner une étude de l'Université de Genève, intitulée « *Entreprises multinationales dans le canton de Genève : profil des employés et politique salariale, février 2013* »¹, qui conclut que les entreprises multinationales (suisses et étrangères) ne faisaient pas moins recours à la population suisse pour pourvoir leurs emplois. Certaines différences peuvent se présenter au sein d'un secteur spécifique, mais les moyennes sont tout à fait similaires. Ceci montre que les multinationales n'ont pas fait appel récemment à d'importants contingents de travailleurs étrangers. Par conséquent, ces entreprises offrent vraisemblablement des opportunités d'emplois importantes pour la population.

¹ https://www.ub.unibas.ch/digi/a125/sachdok/2013/BAU_1_6158340.pdf

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS